

LA PRESQU'ILE, TERRE LIBRE

Les eaux de l'aqueduc de Miribel étaient-elles les seules qui étaient distribuées dans la presqu'île entre le Rhône et la Saône ? Assurément non ! Et cette conviction résulte des considérations qui vont suivre, lesquelles nous ont été suggérées par ces deux autres questions : quelle est l'autorité administrative qui a prescrit l'établissement de l'aqueduc des bords du Rhône ? Quelle est la nationalité du maître de l'œuvre, architecte ou ingénieur, qui l'a construit ?

La presqu'île était restée une terre franche et libre, administrée par les délégués des nations gauloises ; elle était complètement indépendante de l'autorité romaine. C'est là, qu'à certaines époques de l'année, se réunissaient les chefs des nations, pour délibérer sur les questions d'intérêt général, et qu'avait lieu, en même temps, la tenue des foires ou marchés.

L'autorité romaine avait fait preuve d'une grande sagesse politique, en laissant en franchise ce terrain aux vaincus ; la cité gauloise était là, sous l'œil de la cité impériale, la surveillance était facile. Du Forum, et du palais des Empereurs, on dominait la plaine basse, la colline et le plateau de la Croix-Rousse actuelle.

En temps ordinaire, la cité gauloise était peu populeuse, mais au temps des assemblées et des grands marchés, la population grandissait rapidement en nombre ; on venait à Lugdunum des contrées les plus lointaines : délégués des nations, opulents personnages, riches négociants, tous, plus ou moins chargés de missions secrètes, mais tous bons